

*Prévention des chutes de toits*

**D'un toit,**  
**on tombe** *toujours*  
**de haut**

UN ACCIDENT EST VITE ARRIVÉ... LE DANGER EST PRÉSENT  
CHAQUE JOUR POUR LES TRAVAILLEURS EN BORDURE DES TOITS.

## Table des matières

- |   |    |
|---|----|
| ① La préparation des chantiers<br>ou la planification du travail      | 4  |
| ② Le périmètre de sécurité<br>ou la délimitation de l'aire de travail | 5  |
| ③ Les garde-corps   | 7  |
| ④ Les échafaudages  | 9  |
| ⑤ L'assemblage au sol (pour les résidences neuves)                    | 11 |
| ⑥ L'équipement de protection individuelle                             | 13 |
| ⑦ Les moyens d'accès  | 17 |
| ⑧ Que faire lors du déneigement                                       | 21 |

## Un accident est vite arrivé... le danger est présent chaque jour pour les travailleurs en bordure des toits.

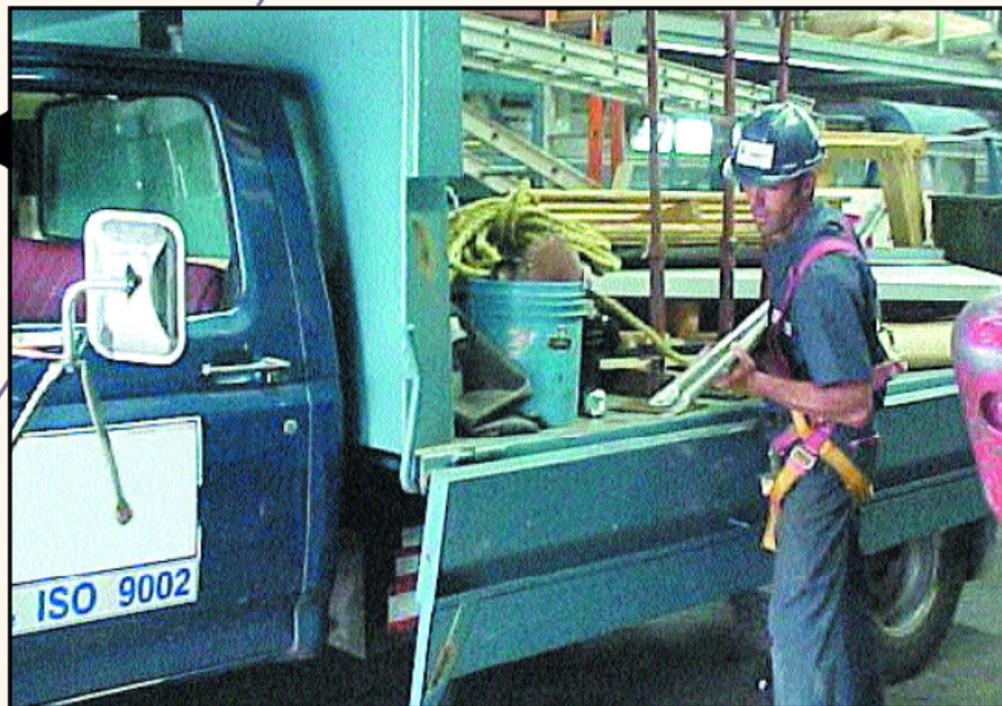
- ▶ Lorsqu'un travailleur chute de seulement 3 mètres, la vitesse d'impact au sol est de 27 km/h.

## Les chutes comptent pour plus de 10 % des accidents déclarés sur les chantiers de construction.

- ▶ 60 % des accidents mortels sont dus à une chute survenant à moins de 9 mètres de hauteur.
- ▶ Les accidents les plus fréquents sont :
  - Chute d'échelle : 30 %
  - Chute d'un échafaudage ou d'une plate-forme : 20 %
  - Chute à un niveau inférieur ou chute d'un toit : 25 %

**IL Y A POURTANT DES MOYENS POUR PRÉVENIR LES CHUTES.  
CONSULTEZ ATTENTIVEMENT CE GUIDE.**

Avant de quitter l'atelier,  
assurez-vous d'avoir  
l'équipement requis.



# ① La préparation des chantiers ou la planification du travail

Avant de quitter l'atelier, assurez-vous d'avoir l'équipement requis :

- ▶ accessoires pour les garde-corps : poteaux, ancrages, lisses;
- ▶ ruban de sécurité et potelets pour le périmètre de sécurité;
- ▶ harnais avec absorbeurs d'énergie, câble et ancrages pour tous les travailleurs ayant à s'affairer en bordure du vide;
- ▶ câbles pour attacher les échelles;
- ▶ contre-plaqué pour couvrir les ouvertures pendant les travaux.

---

**VÉRIFIEZ LA PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES, DE MÊME QUE LA RÉPARTITION DES CHARGES, EN FONCTION DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU TOIT.**

## ② Le périmètre de sécurité ou la délimitation de l'aire de travail

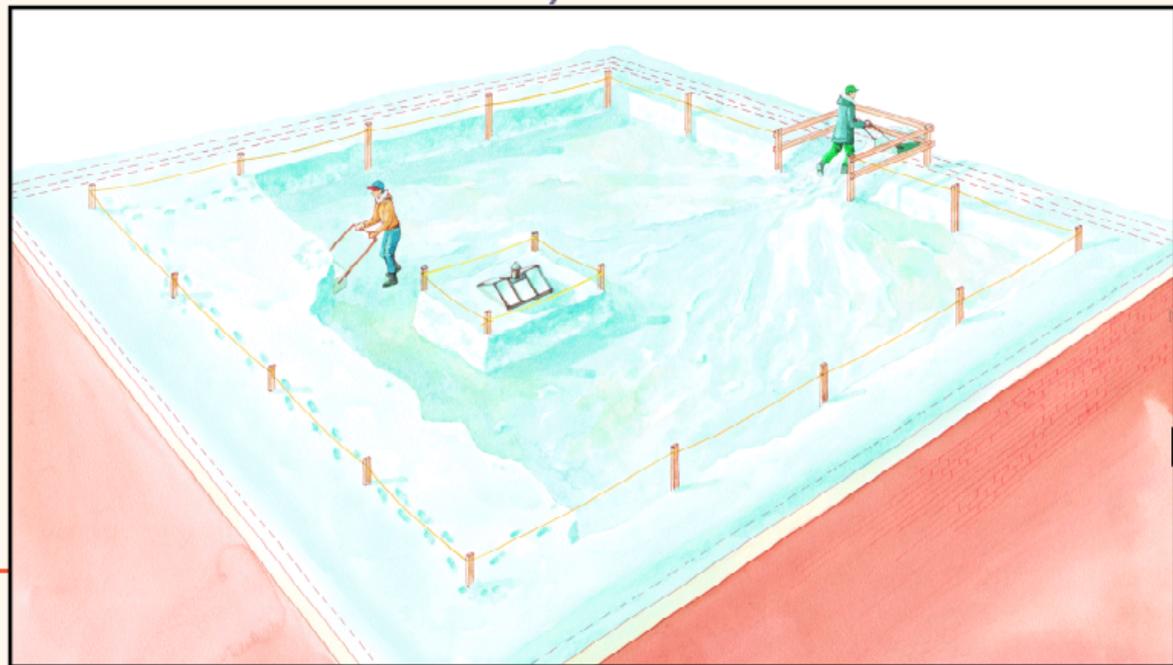
On doit installer un périmètre de sécurité :

- ▶ avant d'installer des garde-corps;
- ▶ pour effectuer du déneigement;
- ▶ pour protéger l'accès à une ouverture.

Un périmètre de sécurité doit être installé à 2 mètres de la bordure d'un toit ou du pourtour d'une ouverture. Sa hauteur minimale doit être de 0,7 mètre.

---

**ASSUREZ-VOUS DE PROCÉDER PAR ZONES DE TRAVAIL DÉLIMITÉES, EN PLUS DE PROTÉGER LES ENDROITS DE DÉCHARGEMENT ET DE CHARGEMENT EN BORDURE DU TOIT.**



Procédez par zones  
de travail délimitées.

### ③ Les garde-corps

Les garde-corps sont exigés à une hauteur excédant 5 mètres pour le pourtour d'un toit.

La hauteur des garde-corps doit être de 1 à 1,2 mètre. La distance entre chaque poteau doit être d'au plus 1,8 mètre pour les garde-corps à lisse de bois (2 x 4) et d'au plus 3 mètres pour les garde-corps à lisse de métal.

Le garde-corps doit pouvoir résister à :

- ▶ une charge horizontale de 900 N (200 lb);
- ▶ une charge verticale de 450 N (100 lb) appliquée sur la lisse supérieure.

---

**ON DOIT TOUJOURS PORTER UN HARNAIS POUR INSTALLER OU DÉMONTÉ  
LES GARDE-CORPS.**



## ④ Les échafaudages

Un échafaudage installé autour d'un bâtiment peut servir de garde-corps.



Échafaudage à mâts

**LA DISTANCE ENTRE LE PLANCHER DE L'ÉCHAFAUDAGE ET LE MUR DOIT ÊTRE DE MOINS DE 350 MM (14 PO).**



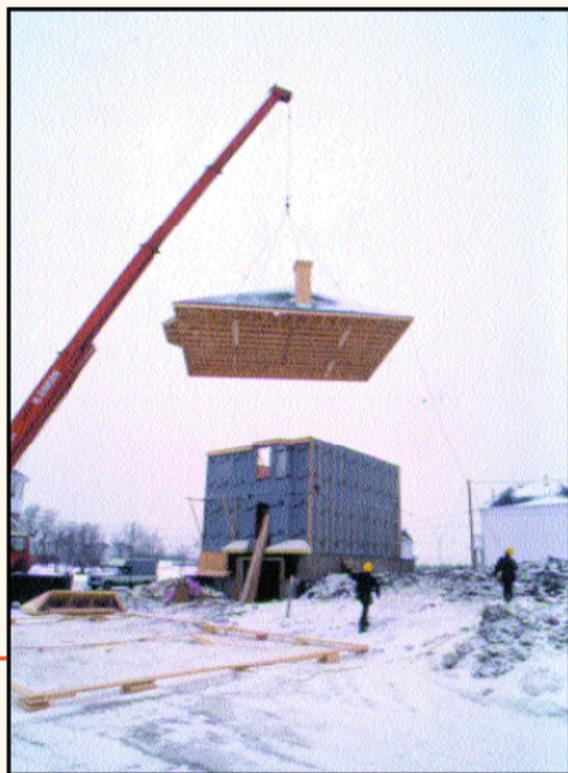
## ⑤ L'assemblage au sol (pour les résidences neuves)

La meilleure façon d'éviter une chute de hauteur lors de la construction d'une maison, c'est d'effectuer tout le montage au sol, y compris le bardeau, la fausse cheminée, etc.



▶ Cette structure doit être conçue afin de permettre le levage.

**PRÉVOYEZ DES ANCRAGES PERMANENTS POUR LES TRAVAUX FUTURS.**



## ⑥ L'équipement de protection individuelle

### A) Le harnais

Le harnais de sécurité conforme à la norme CSA Z 259.10 doit être porté lorsque le travailleur effectue un travail à plus de 3 mètres de hauteur, si aucune protection collective n'est installée.

Le harnais doit être muni d'un cordon d'assujettissement, d'un absorbeur d'énergie ou d'un enrouleur-dérouleur ne permettant pas une chute de plus de 1,2 mètre (4 pi).

**ATTENTION – LA CEINTURE DE SÉCURITÉ NE PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR ARRÊTER UNE CHUTE. ELLE PEUT SERVIR UNIQUEMENT POUR LIMITER LE DÉPLACEMENT DU TRAVAILLEUR OU POUR LE MAINTENIR DANS SA POSITION DE TRAVAIL.**

*Photos Serge Dion*



## ⑥ L'équipement de protection individuelle (suite)

B) Les ancrages (pour les toits plats ou en pente)

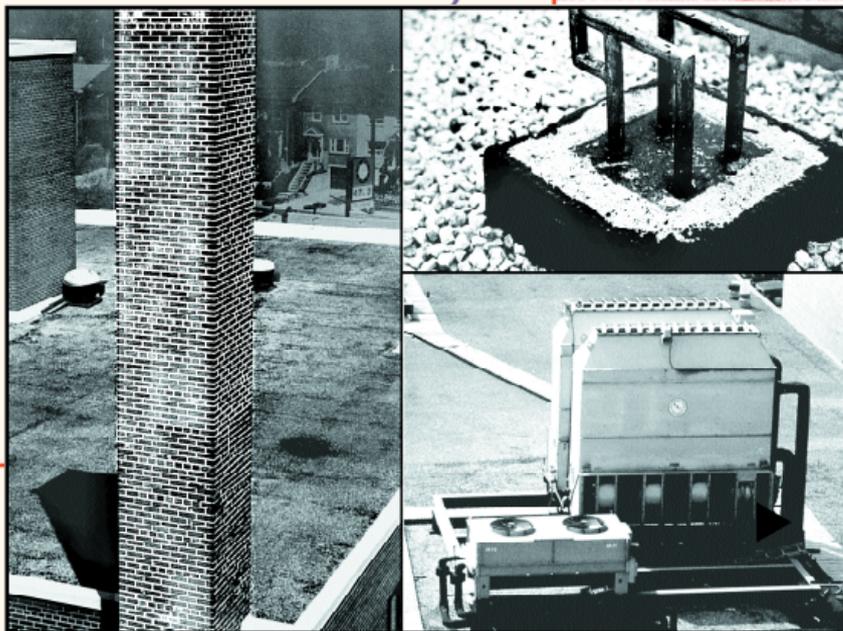
Capacité des ancrages :

- ▶ L'ancrage doit être fixé de façon à résister à une force de 18 KN (4000 lb).
- ▶ Si vous installez une corde d'assurance horizontale entre deux ancrages, il ne doit pas y avoir plus de 2 travailleurs ancrés à la corde et la capacité des ancrages doit être de 90 KN (20,000 lb), conformément aux exigences du code de sécurité, ou selon les plans conçus par un ingénieur.

# Types d'ancrage :



Mauvais ancrage



Bon ancrage

## ⑦ Les moyens d'accès

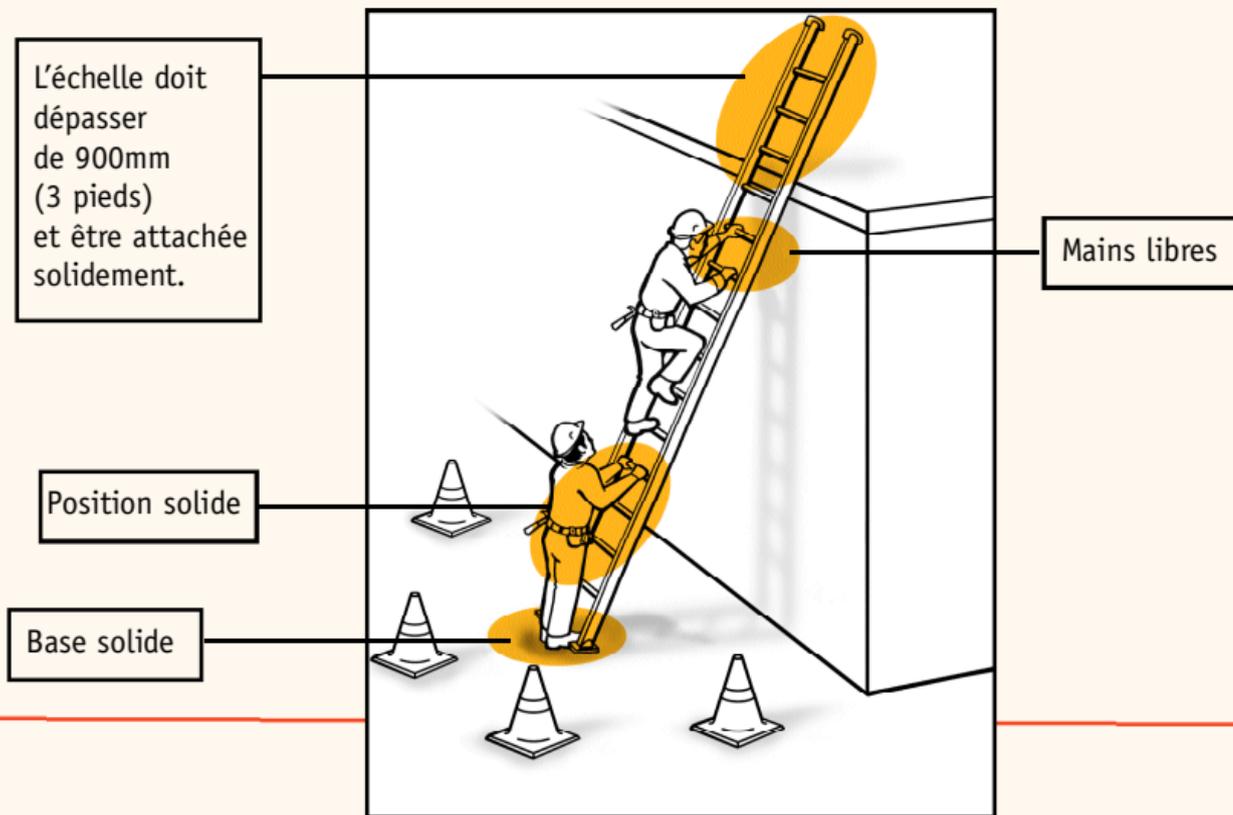
### A) L'échelle

L'échelle doit reposer sur une base solide et prendre appui sur 2 montants.

L'échelle doit être conforme à la norme CAN3-Z11 et de classe 1.

L'illustration suivante démontre les règles de sécurité qu'il est important d'observer :

## Les quatre règles de base à respecter

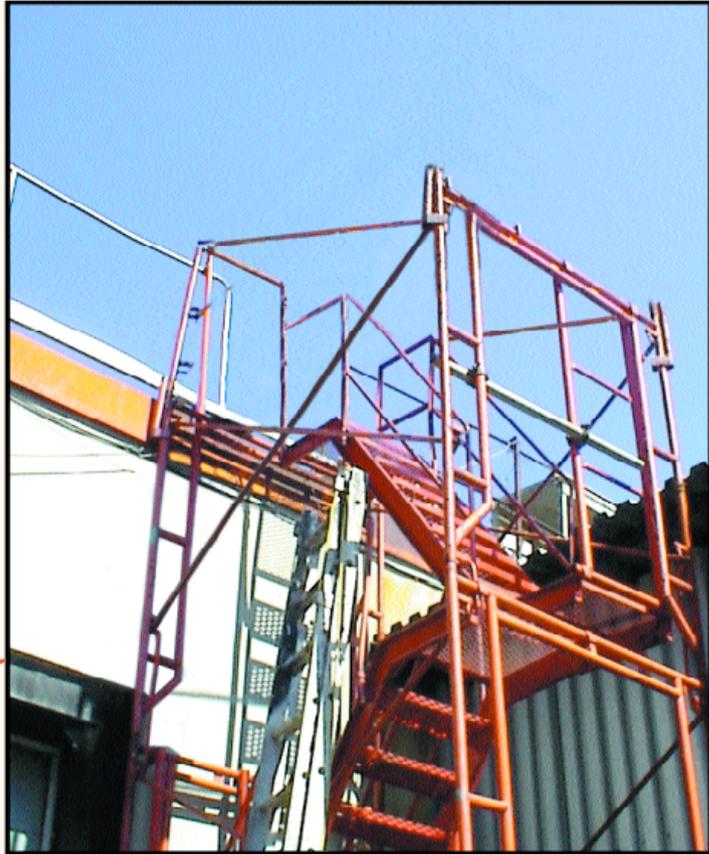


## ⑦ Les moyens d'accès (suite)

### B) Les escaliers à paliers

Pour les travaux majeurs, nous vous suggérons d'installer des escaliers à paliers sur l'échafaudage.

Les escaliers constituent un accès sécuritaire pour le travailleur. Ils lui permettent de transporter certains équipements légers sans avoir à utiliser de grues ou de monte-charge.



## ⑧ Que faire lors du déneigement

Lors du déneigement, il importe de bien attacher son échelle, de se munir d'un harnais de sécurité et de bien s'ancrer.

Il est aussi possible d'installer un périmètre de sécurité à une distance de 2 mètres de la bordure du toit. Les chutes à neige, situées en bordure immédiate du toit, doivent être protégées par des garde-corps conventionnels.

La neige en bordure du périmètre de sécurité ne devrait pas être enlevée. Si toutefois vous deviez l'enlever, assurez-vous d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires.

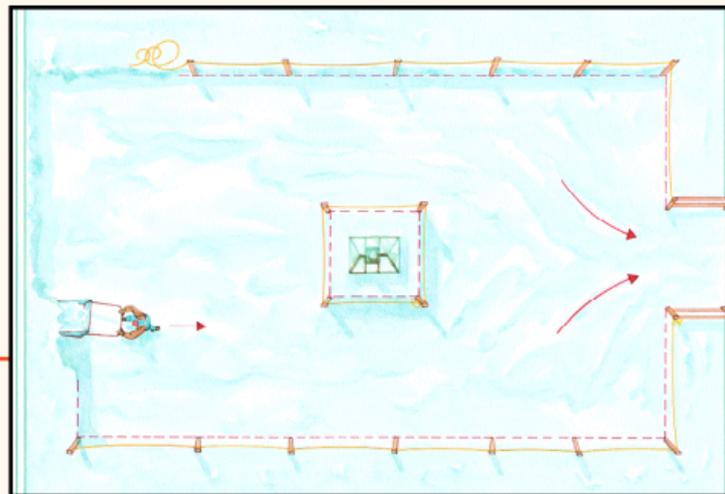
Les nacelles peuvent être utilisées pour le déglacage des bordures.



Poutre en bois  
dans une ouverture  
de fenêtre



Ancrage au toit



Ancrage permanent  
au mur de béton

